



Dossier du BHI No. S1/1450

LETTRE CIRCULAIRE 63/2007
10 juillet 2007

ADJOINT TECHNIQUE POUR LA GESTION DES DONNEES AU BHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction souhaite attirer l'attention des Etats membres sur le fait qu'au 30 septembre 2007, il y aura neuf années que M. Anthony Pharaoh occupe au Bureau les fonctions d'adjoint technique pour la gestion des données. De l'avis du Comité de direction, ses services dans ce domaine crucial et très technique ont été excellents et il a manifesté le souhait d'être reconduit dans ses fonctions. Toutefois, conformément à l'Article V.10.1 (c) du Règlement du personnel, "Pour tout renouvellement au-delà de 9 ans au total, les personnels concernés seront mis en concurrence avec d'autres candidats, le cas échéant".

2. Comme il est indiqué dans l'Article V.3 du Règlement du personnel :

a. Les candidats doivent, dans la mesure du possible, présenter leurs demandes d'emploi par l'intermédiaire du directeur du Service hydrographique d'un Etat membre, lequel, en expédiant le dossier de candidature, devra ajouter son avis et tous autres renseignements utiles susceptibles d'aider le Comité de direction à prendre sa décision;

b. Les candidatures émanant des membres du personnel du Bureau présentant les qualifications et l'expérience nécessaires reçoivent la priorité.

3. Il est demandé aux Etats membres d'adresser au Bureau les renseignements relatifs aux candidats éventuels pour le poste d'adjoint technique pour la gestion des données, **avant le 27 août 2007**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président